

## ANNEXE 1

Afin que le dossier de candidature soit éligible, les documents suivants doivent obligatoirement figurer dans le dossier de candidature selon l'ordre suivant :

**1. Nom du projet**

**2. Description du projet**

A quel enjeu souhaitez-vous répondre ?

Quel(s) objectif(s) de la transition écologique votre projet soutient-il ?

A qui votre projet s'adresse-t-il (public cible) ?

**3. L'impact de votre projet pour la Ville de Gland**

Comment les habitants pourront-ils profiter de votre projet ?

Quel est l'impact du projet sur la transition écologique locale ?

Quelle est l'influence du projet sur la création d'emplois locaux ?

Comment votre projet dynamise-t-il l'économie locale/régionale ?

**4. Faisabilité et viabilité du projet**

Quelles actions prévoyez-vous d'entreprendre et selon quel calendrier ?

Quel est votre plan financier pour les 12 mois dès le démarrage du RTE ?

Quelles sont les ressources que vous prévoyez utiliser ?

Quels sont les moyens de communication que vous prévoyez utiliser pour faire connaître votre projet ?

**5. Potentiel d'innovation et de collaboration**

Quel est l'aspect novateur de votre projet ?

Prévoyez-vous des collaborations et/ou partenariats avec des acteur-trice-s locaux-les ?

Si oui, lequel-le-s ?

**6. Risques et mesures d'atténuation**

Quels sont les risques associés au projet ?

Quelles sont les mesures que vous proposez pour les atténuer ?

**7. Engagement et motivation**

Quelles sont vos motivations pour la réalisation de votre projet ?

**8. Utilisation du RTE**

Comment le RTE fera-t-il avancer votre projet ?

Quelles dépenses avez-vous prévues ?

**9. Coordonnées complètes du candidat**

*Toute information complémentaire demandée par la Commission du RTE doit être transmise dans un délai de 10 jours à compter de la notification de la demande, sous risque d'annulation de la candidature.*